



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : de signer les conventions de mise à disposition du personnel de la CDCHS)

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition d'agents dans le cadre du chantier d'insertion "Haute Saintonge Fleurie" avec les communes suivantes :

- Bussac Forêt
- Coux
- Marignac
- Jonzac
- Montguyon

Fait à Jonzac,
Le 23 MARS 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
le 1^{er} Vice-Président étant absent,
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON